



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2025 À 19 H 30 AU
CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT
QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE YVES BOULIANNE, MAIRE SUPPLÉANT.

Sont présents, les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Yvon Gauthier

Madame Huguette Tremblay
Monsieur Henri Guillemette

Secrétaire d'assemblée :

Madame Audrey Morin, directrice générale et greffière-trésorière

2025/10-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée
régulièrement constituée par le président.

2025/10-02

ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que
l'ordre du jour soit adopté.

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles »
demeure ouvert.

2025/10-03

PROCÈS-VERBAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du
procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2025.

2025/10-04

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents que
les comptes déjà payés d'une somme de 84 773,31 \$ soient acceptés et que les comptes à
payer au 31 août 2025 d'une somme de 102 627,60 \$ soient acceptés et payés, le tout
totalisant 187 400,91 \$.

Il est également résolu d'autoriser le maire suppléant et la directrice générale et greffière-
trésorière à payer les comptes des mois de septembre et octobre 2025 puisque la prochaine
séance se tiendra le lundi 17 novembre 2025.



No de résolution
ou annotation

2025/10-05

DÉPÔT – ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS DE LA MUNICIPALITÉ DE RAGUENEAU AU 31 AOÛT 2025

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers comparatifs de la Municipalité de Ragueneau au 31 août 2025.

2025/10-06

VACANCE AU POSTE DE MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le poste de maire de la Municipalité de Ragueneau est devenu vacant à la suite de la démission de monsieur Raymond Lavoie, laquelle a été remise, dûment signée, à la directrice générale et greffière-trésorière lors de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 et acceptée par celle-ci (réf. : 2025/09-03);

CONSIDÉRANT QUE l'article 336 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que, lorsque la vacance du poste de maire survient dans les 12 mois précédant le scrutin d'une élection générale, le conseil peut, s'il le juge opportun, procéder à l'élection d'un maire parmi les conseillers;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 314.2 de la même Loi, le conseil ne peut pas siéger à compter de 16 h 30 le trentième jour précédant le scrutin jusqu'au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller aura prêté serment, sauf en cas de force majeure nécessitant son intervention, et que, par conséquent, la présente séance constitue la dernière avant l'élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il n'est pas opportun de procéder à une élection par cooptation pour combler le poste de maire compte tenu de la proximité des élections générales prévues le 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Ragueneau n'élira pas de maire par cooptation et que la vacance du poste de maire demeurera jusqu'à la tenue des élections générales du 2 novembre 2025.

2025/10-07

DEMANDE CPTAQ – SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION TÉLUS POUR UN RÉSEAU CELLULAIRE SUR LE LOT 5 148 499, CADASTRE DU QUÉBEC (1136, ROUTE 138 À RAGUENEAU)

CONSIDÉRANT QUE Télus Communication inc. a présenté une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin d'utiliser une partie du lot à des fins autres qu'agricoles;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise l'implantation d'une tour de télécommunication cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ragueneau ne bénéficie pas d'une couverture cellulaire adéquate sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les services de télécommunication sans fil constituent aujourd'hui un outil essentiel, tant pour la population que pour les services municipaux, les services d'urgence et l'ensemble de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de cette demande, effectuée au regard des onze (11) critères prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), a démontré sa conformité;

CONSIDÉRANT QUE le projet est également jugé conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

2025/10-08

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre à la CPTAQ une recommandation favorable à la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles.

AUTORISATION DE DÉPENSE - REMPLACEMENT D'UN POTEAU ÉLECTRIQUE

ATTENDU QU'un poteau d'éclairage de rue situé sur la rue de l'Église doit être remplacé afin d'assurer la sécurité et le bon fonctionnement des installations électriques;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une soumission d'Électro Saguenay au montant de 3 200 \$ (plus taxes) pour procéder aux travaux requis;

IL EST PROPOSÉ par Henri Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remplacement du poteau d'éclairage de rue situé sur la rue de l'Église au montant de 3 200 \$ (plus taxes).

2025/10-09

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

2025/10-10

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2025/10-11

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président répond aux questions du public.

2025/10-12

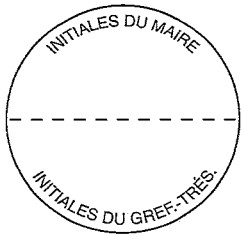
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 27.

Yves Boulianne
Maire suppléant

Audrey Morin
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Yves Boulianne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



No de résolution
ou annotation

